



Comité Départemental d'Ille et Vilaine de Tir à l'Arc

Maison départementale des sports
13 b, Avenue de Cucillé
35065 RENNES CEDEX
☎ : 0608057166
cd35-tiralarc@orange.fr



OBJET : Proposition de compétition « à distance »

Comme vous le savez tous, nous faisons face à une situation sanitaire exceptionnelle influant directement sur notre activité sportive. Toutes les compétitions extérieures ont fini par être annulées.

Pour favoriser la reprise de l'activité dans vos clubs, le comité départemental (sous l'impulsion de Sébastien DURANTET) propose de mettre en place une compétition « à distance ».

A distance, car la reprise du tir à l'arc est soumise à quelques contraintes pour assurer les gestes barrières.

L'idée est donc la suivante :

Une Compétition « à distance »

Pour qui ?

Tous les licenciés compétiteurs jeunes et adultes qui pratiquent le TAE national ou international (Ex Fédéral et Ex FITA)

Quand ?

Sur 4 périodes :

période 1 : du 04 au 12 juillet 2020

période 2 : du 18 au 26 juillet 2020

période 3 : du 1^{er} au 09 août 2020

période 4 : du 22 au 30 août 2020

Comment ?

- Dans chacun des clubs du département souhaitant y participer. Pour assurer un maximum de sécurité il est important que la pratique se déroule en club.

- En respectant les gestes barrières en vigueur pour notre sport : 10 personnes maximum sur le terrain, une cible par personne et mise en place par le tireur de son propre blason...

- le club organise un ou plusieurs créneaux pour la mise en place des tirs comptés sur une période définie par exemple entre le 20 et le 28 juin pour ce qui concerne la première période.

- La compétition doit accueillir les archers du club (ou éventuellement des archers en part club qui ont l'habitude de s'entraîner chez vous selon le règlement que vous aurez défini pour cette période si vous avez fait le choix de continuer à les accueillir)

- À la fin d'une période définie tous les scores seront remontés et centralisés par le CD pour passer à la diffusion et proclamation des résultats en fonction du règlement FFTA.

→ Résultats individuels par catégories, par équipes (éventuellement équipes mixtes)

Déroulement de la compétition :

- Compétition TAE national et/ou TAE international selon le règlement FFTA en vigueur.
- Respecter les distances de tir et la taille des blasons en fonction des catégories.
- 10 personnes maximum en fonction des capacités d'accueil du club dont 1 ou 2 entraîneurs.

L'entraîneur ou un responsable désigné (encadrant) pourra être multi-casquette. Il endossera le rôle d'organisateur et d'arbitre de la compétition (même si arbitre non officiel). Il sera là pour assurer la véracité des résultats qu'il devra transmettre au CD par mail à la fin de la compétition (de la période) en stipulant le nom de l'archer, le numéro de licence, le score série 1, le score série 2, le score total avec nombre de X et 10. Et cela pour chaque archer (fichier Excel ou de type tableur)

→ cf voir modèle joint



retour scores
Compétition a distai

- **Seul 1 entraîneur ou le responsable désigné remplit les feuilles de marque pour chaque tireur (→ Un seul marqueur, un seul stylo)**

- **20 min d'échauffement, 240 secondes par volée.**
- **1^{ère} série en 6 volées de 6 flèches, 240 secondes par volée.**
- **15 min de pause**
- **2^{ème} série en 6 volées de 6 flèches, 240 secondes par volée.**
- **Fin de la compétition**

Le club peut organiser autant de créneaux qu'il le souhaite, sur la période, pour faire participer l'ensemble de ses compétiteurs en fonction de ses capacités d'accueil. Si un tireur participe à plusieurs tirs comptés sur une même période, seul le 1^{er} score sera pris en compte.

Scores et Classements

Les scores devront être remontés à la fin de chaque période (éviter l'envoi quotidien, faire un fichier récapitulatif si plusieurs jours de compétition)

Les scores devront être envoyés aux adresses suivantes :

gestion.sportive.cd35@gmail.com ET cd35-tiralarc@orange.fr

Le CD consolidera les scores reçus et affichera les classements sur le site internet du CD35.

Récompenses

Le CD35 propose de récompenser les participants au travers d'un tirage au sort dont les modalités sont les suivantes :

- Récompenses sur tirage au sort
 - Le tirage au sort sera effectué par le CD35
- 2 Catégories récompensées :
 - Jeunes (poussin à minime)
 - Arme CL et Arc nu
 - Adultes (Cadets à Sénior 3)
 - Arme CL, CO et Arc nu

Lots : 10 bons d'achat d'une valeur de 50€, 5 par catégorie, valables chez notre partenaire **BRETAGNE ARCHERIE**

Les bons d'achat seront remis aux gagnants lorsque cela sera possible ou envoyés par la voie postale

Le CD35 vous souhaite un bon été et surtout un bon été sportif !!



Partenaire



Rappel des règles de reprise de l'activité éditées par la FFTA :

<https://www.ffta.fr/gestes-barrieres>

https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/field/fichier_joint/clubs-gestes-barrieres-ffta_1.pdf

INFO COVID-19 - GESTES BARRIÈRES

PRATIQUE DU TIR À L'ARC



 Distanciation Veillez à respecter une distance de 2 m minimum entre chaque archer.	 Tir individuel uniquement La pratique est limitée au tir individuel. Aucun contact avec les autres archers.
 Un archer par cible Un seul tireur par cible disponible	 Limitez les contacts avec le matériel Évitez tout contact avec le blason ou avec du matériel partagé sans lavage et désinfection préalable.
 Arc & accessoires J'utilise mon matériel personnel et je ne le prête pas à un autre archer.	 Tenue de sport J'arrive déjà en tenue de sport et me change à mon retour à mon domicile.

INFO COVID-19 - GESTES BARRIÈRES

ACCÈS AUX INSTALLATIONS



 Réservation de créneaux Pour accéder au terrain, je réserve mon créneau d'entraînement au plus tard la veille de celui-ci.	 Accès aux sanitaires, point d'eau Lavez-vous les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique avant et après l'entraînement.
 Respect des horaires J'arrive sur l'aire de tir au plus tôt 5mn avant mon créneau d'entraînement.	 Le logis / Club house est fermé Les regroupements doivent être limités, seuls les WC et le point d'eau sont accessibles.
 Accès au terrain Seuls les membres du club sont autorisés. Pas d'accompagnateur pendant la durée de la séance, excepté pour les mineurs et personnes en situation de handicap.	 Boissons & alimentation Je viens muni de ma bouteille de boisson, et je repars avec mes déchets produits lors de l'entraînement.
	 Respect des mesures sanitaires Le port du masque en dehors du temps de tir et le port de gants sont recommandés pour effectuer les tâches d'ouverture et fermeture des locaux.